



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Septième session

Rome, 4–8 avril 2005

Options de financement à long terme

Point 8.4.2 de l'ordre du jour provisoire

1. En 2003, le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique (PSAT) a examiné le financement de la CIPV. Il est convenu que les options de financement à long terme devraient être analysées, compte tenu de la nécessité d'un financement régulier des activités et du personnel et du fait que le budget de la CIPV dépend dans une large mesure de l'ensemble des priorités des Membres de la FAO. Il a recommandé à la CIMP, à sa sixième session, qu'un groupe de réflexion se réunisse en 2004 pour examiner les modalités de financement à long terme. La Commission a accepté la proposition du PSAT et elle a créé un groupe de réflexion chargé d'analyser les options de financement à long terme en vue de leur examen par le PSAT en 2004 et par la CIMP en 2005. Voir le rapport de la sixième session de la CIMP, paragraphe 75.3.

2. À sa réunion de juillet 2004, le Groupe de réflexion a examiné les options possibles de financement à long terme de la CIPV. Il a estimé qu'il y avait un nombre considérable d'options de financement qui pouvaient être appliquées individuellement ou collectivement. Le Groupe de réflexion a décrit quatre principaux modèles de financement et il a analysé leurs atouts et faiblesses ainsi que les menaces et possibilités qu'ils peuvent comporter. Ces quatre modèles sont les suivants:

*Modèle 1: budget indépendant de la CIPV (locaux à la FAO mais budget distinct)*

*Modèle 2: budget de la FAO et contributions des pays*

*Modèle 3: budget de la FAO et frais administratifs ou honoraires*

*Modèle 4: maintien du système actuel*

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.  
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

3. Dans son analyse des options de financement, le Groupe de réflexion s'est rendu compte que nombre des atouts et faiblesses attribués sont hypothétiques. C'est pourquoi il a indiqué qu'il n'était pas en mesure de se prononcer sur le type de stratégie de financement à long terme qu'il faudrait appliquer. Il a en revanche recommandé que l'on procède à une évaluation approfondie de la CIPV et de son financement. Il a recommandé que l'évaluation soit effectuée en deux phases. La première serait l'évaluation directe des éléments de financement. La deuxième, qui serait ultérieure, serait une évaluation de la structure et des questions opérationnelles de la CIPV. Cette deuxième étape serait amorcée maintenant, de façon à être inscrite au programme pour 2006 et accomplie pour 2006/2007.
4. Le Groupe de réflexion qui s'est réuni en juillet 2004 a aussi recommandé qu'un consultant connaissant bien les possibilités de financement international soit recruté sous contrat afin d'évaluer les éléments de financement possibles. Ce consultant devrait travailler en association avec un petit groupe d'experts de la CIMP, selon un mandat déterminé, afin d'analyser ou d'évaluer les options de financement pour la CIMP. Le Groupe de réflexion a élaboré un mandat pour le petit groupe d'experts et il l'a recommandé au PSAT.
5. À sa réunion d'octobre 2004, le PSAT a examiné la proposition formulée par le Groupe de réflexion et a accepté l'évaluation en deux phases. Le PSAT a légèrement modifié les recommandations formulées par le Groupe de réflexion lors de la réunion de juillet 2004 et il a recommandé que la première phase consiste à recruter un consultant chargé d'étudier les différentes options de financement (voir Annexe I). Le consultant serait appuyé par un nouveau groupe de réflexion composé d'un bureau élargi, pour s'occuper des considérations d'ordre phytosanitaire figurant dans la proposition. La deuxième phase serait exécutée à une date ultérieure et consisterait en une évaluation de l'infrastructure de la CIMP, du Secrétariat de la CIPV et des résultats et réalisations du système.
6. Cette approche en deux phases de l'évaluation de la CIPV et de son financement, recommandée par le PSAT à la CIMP, est décrite à l'Annexe I. Le mandat proposé du nouveau groupe de réflexion aidant le consultant pendant la phase I de l'évaluation est reproduit à l'Annexe II.
7. La CIMP est invitée:
  1. À examiner l'approche en deux phases de l'évaluation de la CIPV et de son financement.
  2. À décider qu'une évaluation du financement et des structures de la CIPV devrait être amorcée.
  3. À adopter les recommandations figurant dans les annexes I et II.

**Annexe I****APPROCHE EN DEUX PHASES DE L'ÉVALUATION DE LA CIPV ET DE SON FINANCEMENT****I. Phase I: Évaluation des options de financement de la CIPV**

- Recrutement d'un consultant connaissant bien les possibilités de financement international, chargé d'analyser les options de financement de la CIPV.
- Établissement d'un nouveau groupe de réflexion, composé d'un bureau élargi, aidant le consultant à s'acquitter de ses tâches conformément au mandat figurant à l'Annexe II.
- L'évaluation devrait être effectuée en 2005, et il devrait en être rendu compte à la huitième session de la CIMP en 2006, par l'intermédiaire du PSAT en 2005.

**II. Phase II: Évaluation de la CIPV et de ses structures**

- L'évaluation de la CIPV et de ses structures devrait être effectuée avant l'entrée en vigueur de la CIPV de 1997.
- Compte tenu de la disponibilité de ressources, y compris celles du Service de l'évaluation de la FAO, cette évaluation devrait être effectuée en 2007.

**Annexe II****Mandat****Groupe de réflexion chargé d'effectuer une analyse des modalités possibles de financement de la CIPV**

1. Un consultant sera recruté pour étudier les modalités actuelles de financement du Secrétariat de la CIPV, des réunions de la CIMP et de toutes les réunions connexes et, en fonction de ces éléments, proposer une série d'options pratiques possibles comme modalités futures de financement qui accroîtront les ressources de la CIMP.
2. Ces options seront présentées à un groupe de réflexion, composé d'un bureau élargi, qui fournira un apport concernant les considérations phytosanitaires.
3. Le Groupe examinera les incidences pratiques et juridiques de chaque option, les avantages et les inconvénients que comporterait l'adoption de chaque option et les incidences que chacune d'entre elles aurait sur le budget et les activités de la CIMP.
4. Le Groupe adressera des recommandations à la CIMP à sa huitième session par l'intermédiaire de la réunion de 2005 du PSAT concernant une série d'options qui devraient apporter des ressources accrues à la CIMP, en indiquant clairement ses préférences et en expliquant ses choix.
5. L'analyse sera effectuée entre avril et septembre 2005.